

TARIFS DU CMB (année 2026)



I - BAREMES DES MEDIATIONS CONVENTIONNELLES

INTERET DU LITIGE	Tarif HT par séance de 4 H payable au médiateur par partie	Frais administratifs du CMB par partie
Indéterminé ou < 50.000 €	800 € + 200 € (forfait de mise en place)	75 €
De 50.000 € à 200.000 €	1.300 € + 200 € (forfait de mise en place)	75 €
De 200.000 € à 500 000 €	1.800 € + 200 € (forfait de mise en place)	75 €
>500.000 €	Nous consulter	Nous consulter

Médiation familiale en l'absence d'enjeux patrimoniaux	Tarif HT par séance de 4 H payable au médiateur par partie	Frais administratifs du CMB par partie
	500 € + 100 € (forfait de mise en place)	50 €

Les frais de dossier sont à régler directement au CMB

TARIF HORAIRE AU DELA DE LA SEANCE DE 4H	
Tarif général	200 € HT par partie
Médiation familiale en l'absence d'enjeux patrimoniaux	100 € HT par partie

II - TENTATIVE DE CONCILIATION OBLIGATOIRE (ART 750-1 CPC)

Forfait* de mise en place de la tentative de la conciliation	130 € TTC (Médiateur) + 20 € au titre des frais de dossier pour le CMB
Litige < 5.000 €	400 € TTC par séance**
Valeur de litige indéterminé	800 € TTC par séance

* Incluant la délivrance d'une attestation

**Le prix de séance (limitée à deux heures) est à partager entre les parties

III – MEDIATIONS INTRA-ENTREPRISES – MEDIATIONS ADMINISTRATIVES – AUTRES MEDIATIONS

Pour ce type de prestation, merci de bien vouloir nous consulter afin d'établir une proposition adaptée.

Les frais de location de salle peuvent être facturés en sus, lorsque la configuration de la médiation exige la location d'une salle.

Ces montants restent dus quelle que soit l'issue de la médiation

Tous les médiateurs du CMB & SOLUTIONS AMIABLES sont tenus aux tarifs indiqués ci-dessus.